



Strasbourg, le 22 mai 2019

CDCPP(2019)6
Point 5.2 de l'ordre du jour

**COMITÉ DIRECTEUR
DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE
(CDCPP)**

PATRIMOINE CULTUREL

Stratégie 21

**Plan d'action de la Convention de Faro
et
Programme conjoint de promotion de la Convention de Faro**

Herein

**Convention du Conseil de l'Europe sur les infractions
visant des biens culturels**

Journées européennes du Patrimoine

Pour information et action

Note du Secrétariat
établie par la
Direction de la Participation démocratique
Service de la Culture, de la Nature et du Patrimoine

I. STRATEGIE 21

Contexte

La Stratégie européenne du patrimoine culturel pour le XXI^e siècle (Stratégie 21) propose des recommandations et des actions concrètes dans le cadre de ses trois composantes : sociale; Développement territorial et économique; et connaissances et éducation.

La stratégie 21 a été officiellement lancée à Chypre en avril 2017. La page Web consacrée à ST21 (disponible en anglais et en français) a été mise en place. Le contenu comprend les outils de base de la Stratégie 21, tels que les défis, les recommandations, les lignes d'action et les bonnes pratiques en matière d'interventions liées au patrimoine, ainsi que les textes de référence et les fiches d'information.

La plupart des bonnes pratiques fournies par les États membres ont été téléchargées sur le site Web dans les deux langues. Plusieurs courriers ont été envoyés aux États membres du CDCPP, aux observateurs et aux autres parties prenantes, demandant 2018 exemples de bonnes pratiques mettant en œuvre les recommandations de la Stratégie 21 selon une approche participative et interdisciplinaire, notamment en ce qui concerne les initiatives menées au cours de l'Année européenne du patrimoine culturel.

Progrès (2019)

Bonnes pratiques

En 2019, sous la présidence française du Comité des Ministres (de mai à novembre) et avec le ministère français de la Culture, le Secrétariat prépare «La collection d'or» de bonnes pratiques ST21 pour présentation à la session plénière du CDCPP en juin dans le cadre d'un événement organisé sous la présidence française du Comité des ministres du Conseil de l'Europe.

Comme l'un des objectifs de la stratégie 21 est de rassembler les bonnes pratiques qui non seulement mettent en œuvre une ou plusieurs de ses recommandations, mais qui pourraient également illustrer des pratiques participatives, une approche globale a été choisie, en ajoutant une brève analyse de l'impact et des résultats (les obstacles rencontrés et, tout aussi important, les enseignements tirés). L'importance du changement et une approche innovante sont soulignées.

Les critères de bonnes pratiques (également disponibles sur le site web) sont compatibles avec la dernière publication de l'Agenda européen de la culture intitulée «Gouvernance participative du patrimoine culturel». En février, un questionnaire a été envoyé aux États membres, leur demandant de communiquer leurs bonnes pratiques au Secrétariat avant le 22 mars 2019, et des bonnes pratiques ont été reçues de 15 États membres.

Ateliers

Stratégie 21 dans le contexte des problèmes actuels du patrimoine. Les résumés des ateliers sont en cours de traduction dans les deux langues (anglais / français) et insérés dans les modèles, conformément à la structure et à l'identité visuelle de la Stratégie 21.

Atelier 1

Implication citoyenne dans le patrimoine; impact dans les zones urbaines défavorisées

Le résumé (préparé et recueilli par Mme Mariola Andonegui Navarro, experte principale du groupe) est disponible en anglais et en français sur le site Web Strategy 21. Les contributions des experts mentionnés ci-dessous sont en cours de traduction et seront bientôt disponibles en ligne.

- Production sociale du patrimoine culturel pour la dignité des banlieues
- Patrimoine et espaces urbains marginaux
- Patrimoine, aspects financiers
- Connaissance et patrimoine
- Patrimoine et espace public

Atelier 2**Implication citoyenne dans le patrimoine; impact dans les zones rurales**

Le résumé (préparé et recueilli par M. Carlo Cellamare, expert principal du groupe) est disponible en anglais et en français sur le site Web Strategy 21. Les contributions des experts mentionnés ci-dessous sont en cours de traduction et seront bientôt disponibles en ligne.

- Régénération rurale par le savoir et l'éducation - 2 articles
- Régénération rurale par la cohésion sociale
- Régénération rurale par développement territorial et économique
- Défis et opportunités, études de cas

Atelier 3**Produire et partager des connaissances sur le patrimoine: clés d'accès pour la Stratégie 21**

Ce résumé (préparé et recueilli par Mme Claire Giraud-Labalte, experte principale du groupe) est disponible en anglais et en français sur le site Web de la Stratégie 21. Les contributions des experts mentionnés ci-dessous sont en cours de traduction et seront bientôt disponibles en ligne.

- Cultural heritage, museums and citizenship
- Production and sharing of heritage related knowledge
- Relation entre les travaux de recherche et la formulation des politiques dans le domaine du patrimoine (Relation entre la recherche et la formulation de politiques dans le domaine du patrimoine)
- Evaluation des recherches et indicateurs (Évaluation de la recherche et des indicateurs)
- Une éducation par le patrimoine (Éducation au patrimoine)

Fiches

Des fiches techniques rédigées par des experts pour expliquer la mise en œuvre de la Stratégie 21 dans différents domaines professionnels sont également en cours de traduction et de téléchargement sur le site Web de la Stratégie 21:

En 2018: les six fiches d'information suivantes ont été téléchargées :

- «Stratégie 21 en moins de 1 000 mots» (équipe ST21), «Conservation du patrimoine et la stratégie 21» (par Susan Corr), «Prévention» (par Sebastian Dobruskin), Fiche d'information «Fondamentaux de l'évaluation (par Jelka Pirkovic)», «Évaluation holistique» (de Bojan Radej) et «Gestion du patrimoine archéologique en Europe» (de Leonard de Wit, EAC)

En 2019: les quatre fiches d'information suivantes doivent être finalisées et téléchargées :

- «Égalité des sexes: qu'est-ce que le patrimoine culturel a à voir avec cela» (par Pierrete Pape) explique comment les stéréotypes sexistes affectent le patrimoine culturel et détaille les recommandations pour mettre en œuvre la Stratégie 21 dans une perspective d'égalité des genres.
- «Architectes paysagistes et Stratégie 21» (par Ana Luengo, IFLA) explique les concepts de base et le rôle de cette profession et explique comment Stratégie 21 peut contribuer à leur pratique.
- «L'avenir du patrimoine religieux» (de Michael Hoare, FRH) explique les défis et explique comment la Stratégie 21 peut contribuer à les relever.
- «Stratégie 21 dans les petits musées» (de Christian Jacques Perazzone) explique en quoi cette stratégie peut être utile pour les petits musées locaux.

Stratégie 21 dans votre pays

Les activités suivantes sont prévues en 2019, dans la limite des ressources disponibles :

- co-organiser avec les États membres des événements promotionnels pour la mise en œuvre de la stratégie;
- promouvoir davantage la traduction de la boîte à outils ST21 (contenant le texte intégral de la stratégie 21, un manuel, des fiches d'information, des affiches, un formulaire de critères de bonnes pratiques et d'autres supports promotionnels téléchargeables). Le texte intégral de la

boîte à outils / Stratégie 21 a été traduit en lituanien, géorgien, croate, espagnol, slovène et roumain. Il sera également disponible prochainement en néerlandais, finnois et polonais.

- incorporer sur le site Web de la Stratégie des informations supplémentaires sur les bonnes pratiques fournies par les États membres et les parties prenantes, et mettre à jour le matériel existant.

Mises à jour / modifications du site

- le contenu du site Web a été réorganisé afin d'être encore plus attrayant et convivial, dans le respect de l'identité visuelle de Strategy 21;
- préparation de fonctionnalités interactives sur le site Web Strategy 21 pour une expérience utilisateur plus conviviale et plus conviviale.

Action requise

Le CDCPP est invité à:

- se féliciter des progrès réalisés dans le suivi de la stratégie 21 et la publication proposant une sélection de bonnes pratiques pour la mise en œuvre de cette stratégie innovante en matière de patrimoine;
- traduire le matériel promotionnel dans les langues nationales, le diffuser aux niveaux régional et local et inciter les parties prenantes à télécharger les bonnes pratiques appliquant les principes de la Stratégie, élargissant ainsi le réseau ST21; contribuer à l'organisation d'événements promotionnels au niveau national;
- contribuer à l'organisation d'événements promotionnels au niveau national;
- donner son avis sur d'éventuels travaux futurs sur la stratégie 21.

II. PLAN D'ACTION DE LA CONVENTION DE FARO

Le plan d'action 2018-2019 de la Convention de Faro a été axé sur les points suivants:

- Gouvernance démocratique du patrimoine - rôle central des communautés;
- le rôle du patrimoine dans la résolution des problèmes de société;
- Créer un cadre pour la coopération, ainsi que pour des politiques intégrées et inclusives.

En 2018, les activités se sont concentrées sur les priorités suivantes:

Promotion

- causerie de Faro (Venise, Italie, 8-9 avril 2018);
- Réunion de la Convention de Faro (Lisbonne, Portugal, 24-25 mai 2018);
- Conférence sur la Convention de Faro, adressée aux autorités locales (Fagaras, Roumanie, 18-19 septembre 2018);
- Projet commun avec l'Union européenne sur la promotion de la Convention de Faro :
 - o premier séminaire régional (Madrid, Espagne, 13-14 décembre 2018);
- fiche d'information sur le plan d'action de la convention de Faro;
- Production de courts métrages promotionnels supplémentaires

Activités du réseau de la convention de Faro (FCN)

- «École d'art communautaire: application de la Convention de Faro» (Kaunas, Lituanie, 11-15 juin 2018);
- Visites d'évaluation (2): Cordoue, Espagne (19-20 avril 2018), Novi Sad, Serbie (22-23 septembre 2018);
- rassemblement annuel du réseau de la convention de Faro (19-20 décembre, Bordeaux, France);
- Coopération bilatérale entre les membres du FCN.

Convention de Faro en action

- Nouvelles bonnes pratiques identifiées: Huelva, Cordoue, Novi Sad, Rome;
- Nouveau module de conception d'atelier: Le rôle de l'art et de la créativité communautaires dans le processus de Faro;
- Diffusion du Manuel du plan d'action de la convention de Faro.

Recherche

- documents thématiques sur la Convention de Faro (10);
- Table ronde de suivi de la première action de recherche de la Convention de Faro (Fontecchio, Italie, 20 octobre 2018);
- Deuxième atelier d'action de recherche de la Convention de Faro «Routes de fertilisation transversales entre patrimoine et citoyenneté participative» (Huelva, Espagne, 3-4 décembre 2018).

Projecteurs

- «Régénération et patrimoine de la communauté» choisi comme sujet principal;
- Visite éclairée à Huelva, en Espagne (18 mai 2018) et à Rome, en Italie (15-16 novembre 2018).

En 2019, conformément aux ressources disponibles, les activités prévues vont dans le sens suivant:

Promotion

Continuer à promouvoir la Convention de Faro, tant au niveau des autorités que parmi les communautés, notamment par :

- Le projet commun avec l'Union européenne "The Faro Way":
 - o Deux séminaires régionaux: Maastricht, Pays-Bas (16-17 mai 2019); Europe du Sud-Est en automne (lieu et dates à définir);
 - o Brochure sur les directives à l'intention des autorités intéressées par la promotion et la mise en œuvre de la Convention de Faro;
 - o Brochure sur des initiatives sélectionnées inspirées de Faro;
- réunions de Faro adressées aux autorités régionales / locales (sur demande);
- Autres outils de communication (révision du site Web de Faro, diffusion des outils de Faro, films promotionnels, etc.).

Réseau de convention de Faro (FCN)

Consolider et élargir les initiatives incluses dans le réseau pour traiter des problèmes plus divers, notamment par:

- la quatrième réunion annuelle du réseau de la convention de Faro (novembre 2019);
- Visites d'évaluation (2) d'initiatives en contact avec le réseau de la convention de Faro;
- Auto-évaluation et définition de plans d'action par chaque membre du réseau;
- un nombre accru d'initiatives liées à Faro identifiées dans les États membres;
- Coopération bilatérale entre les membres du FCN (notamment en matière de communication et d'éducation).

Recherche

Fournir de nouvelles idées sur les moyens de relever les défis auxquels font face les communautés patrimoniales, notamment:

- Conférences de Huelva sur la participation démocratique au patrimoine;
- Troisième atelier d'action de recherche de la Convention de Faro (sujet et dates à définir).

Projecteurs

Sélectionnez un nouveau numéro intéressant pour plusieurs pays:

- la régénération des zones postindustrielles par la valorisation du patrimoine;
- Visites Spotlight (2) liées au sujet précédent.

Action requise

Le CDCPP est invité à:

- se féliciter des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'action de la convention de Faro et du projet commun avec l'Union européenne "The Faro Way" et
- échanger et conseiller sur les activités prévues en 2019 et au-delà.

III. RÉSEAU HEREIN

HEREIN a été créée par le Conseil de l'Europe à la demande des États membres pour faire le point sur les modifications de la législation et des pratiques dans les pays participants et pour fournir un forum pour la mise en commun et le partage d'informations sur le patrimoine culturel. Les objectifs à poursuivre en ce qui concerne HEREIN sont donc les suivants:

- renforcer sa capacité à servir de forum et de réseau pour les professionnels des États membres dans le domaine du patrimoine;
- faire de la base de données un outil efficace pour la collecte et le partage, non seulement d'informations, mais également de connaissances.

L'objectif pour l'exercice 2018-2019 est d'améliorer l'utilisation du système d'information sur le patrimoine culturel actuel par une révision des informations fournies.

En 2018, les actions suivantes ont été entreprises pour atteindre cet objectif:

- Un nouvel espace de collaboration a été développé en tant qu'outil interne potentiel pour le développement de la coopération entre les coordinateurs nationaux HEREIN et pour un meilleur échange avec le secrétariat du CdE;
- Un espace en ligne spécifique a été créé sur la page Web de la Stratégie 21 pour répondre de manière adéquate au besoin de rassembler et de mettre en valeur les bonnes pratiques, y compris de la société civile, pour inspirer les États membres dans l'application des recommandations de la Stratégie 21;
- La mise à jour des profils de pays a été lancée au moyen de deux appels: 7 pays ont soumis des profils révisés en mars et 15 autres ont fourni des mises à jour en novembre;
- Une révision en profondeur du contenu du présent rapport national est en cours selon une nouvelle structure mise au point par le biais de réunions de groupes de travail spécifiques (deux réunions en 2018);
- Le site Web HEREIN renouvelé, lancé en juin 2018, a été intégré à la page Web sur le patrimoine culturel du Conseil de l'Europe afin de faciliter sa maintenance et son développement futurs par le Secrétariat.

En 2019, conformément aux ressources disponibles, les activités prévues vont dans le sens suivant:

- Nouvelle demande d'achever la révision des profils de pays et d'en demander de nouveaux;
- Mise à jour du site Web avec les informations récemment collectées;
- deux réunions du groupe de travail sur les rapports nationaux en mai et août;
- diffusion du nouveau questionnaire associé au rapport national avant la fin de l'année;
- Promotion de nouvelles pages thématiques pour enrichir le site Internet HEREIN;
- collecte d'informations spécifiques au sein du réseau HEREIN associées à ces pages thématiques;
- Réunion des coordinateurs nationaux (si les ressources le permettent) pour discuter des développements futurs.

Action requise

Le CDCPP est invité à:

- se féliciter des progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités HEREIN et soutenir les efforts futurs visant à consolider le projet.

IV CONVENTION DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR LES INFRACTIONS CONCERNANT LES BIENS CULTURELS

[La Convention du Conseil de l'Europe sur les infractions liées aux biens culturels](#) (STCE n ° 2] 21) a été ouverte à la signature le 19 mai 2017 lors de la 127e session du Comité des Ministres à Chypre. Elle remplace la précédente convention «Delphi» de 1985.

Au 20 mars 2019, la Convention comptait 11 signataires: Fédération de Russie, Arménie, Chypre, Grèce, Italie, Lettonie, Portugal, Saint-Marin, Slovénie et Ukraine, dont un État non membre, à savoir le Mexique. La Convention entrera en vigueur après cinq ratifications, dont au moins trois États membres du Conseil de l'Europe: à ce jour, Chypre et le Mexique l'ont ratifiée.

Fin 2018, les autorités de la République de Chypre ont demandé à organiser une conférence de promotion en 2019 à Nicosie, qui coïnciderait également avec le 70e anniversaire du Conseil de l'Europe. Il a été suggéré de tenir la conférence du 24 au 26 octobre 2019, organisée par le Commissaire au volontariat et aux organisations non gouvernementales de la République de Chypre. L'événement vise à promouvoir la signature de la Convention et sa ratification en expliquant son importance, à développer le dialogue avec la société civile, y compris les entreprises, pour la protection du patrimoine culturel et à produire des propositions d'action concrètes générées par les groupes de travail de la conférence. Il présentera également une étude actuelle de l'UE sur la traite des êtres humains et ses liens avec le crime organisé, les dernières réglementations européennes en la matière et les principaux projets de recherche en cours.

Une première réunion de planification s'est tenue le 11 mars à Bruxelles avec les autorités chypriotes, le président du CDCPP, ancien président et membre du Bureau du Comité européen pour la prévention de la criminalité (CDCP), des experts et des représentants de l'UE. Un accord a été trouvé sur le concept, les objectifs et les résultats attendus de la conférence, ainsi que sur un avant-projet d'ordre du jour de la conférence, d'orateurs potentiels et de documents d'information. Y participeront des représentants gouvernementaux des domaines de la culture / du patrimoine et de la justice / prévention du crime, de la société civile, des participants du voisinage méridional, d'organisations et d'organismes européens et internationaux compétents, ainsi que des représentants d'entreprises. Le projet de programme sera disponible sur le site web d'une conférence du Conseil de l'Europe à partir de mai et le plan de la conférence sera présenté en détail lors de la session plénière du CDCP en juin.

Action requise

Le CDCPP est invité à :

- noter les progrès accomplis dans la promotion de la Convention du Conseil de l'Europe sur les infractions liées aux biens culturels et donner des conseils sur les activités à venir;
- inviter les États membres à participer à la Conférence de Nicosie en octobre 2019;
- inviter les États membres à signer et à ratifier la Convention.

V. LES JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

Contexte

Les [Journées européennes du patrimoine](#) sont l'événement culturel participatif le plus largement célébré partagé par les citoyens européens. Lancé en 1985 en France, le programme constitue, depuis 1999, une initiative conjointe du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne. La totalité des 50 États européens, parties à la Convention culturelle européenne, participent activement au projet. De nos jours, les Journées européennes du patrimoine peuvent être considérées comme un instrument essentiel pour favoriser une expérience concrète de la culture et de l'histoire de l'Europe, en plus de sensibiliser le public aux nombreuses valeurs de notre patrimoine commun et à la nécessité constante de le protéger. Selon les estimations, environ 30 millions de personnes visitent chaque année plus de 50 000 monuments et sites et beaucoup d'entre eux accueillent de nombreux événements. S'appuyant sur cette relation et approche ascendante sans équivalent, les Journées européennes du patrimoine parviennent à dynamiser la participation de la société civile, la mobilisation spécifique des jeunes et des immigrés, le bénévolat et la coopération transfrontalière, faisant ainsi la promotion des principes fondamentaux que sont le dialogue interculturel, le partenariat et la responsabilité citoyenne.

État d'avancement

Au cours de l'Année européenne du patrimoine culturel 2018, le programme JEP a joué un rôle clé dans les 50 États européens. Trois nouvelles activités ont été lancées pour célébrer l'Année; et celles-ci se poursuivent :

1) **L'appel à récits sur le patrimoine européen** est une initiative pilote destinée à mettre en lumière la dimension européenne des sites du patrimoine et des travaux entrepris dans ce domaine par les populations locales en Europe. Il concerne les « récits » – ayant trait au passé ou à la réalité contemporaine – que ces populations souhaiteraient partager et éventuellement transformer en un projet servant leur cause.

Les parties prenantes des 50 États européens participant aux Journées européennes du patrimoine, au Label du patrimoine européen et au Prix du patrimoine culturel/Europa Nostra de l'UE (précédemment lauréats) ont ainsi non seulement l'occasion de promouvoir leurs récits en qualité d'entités européennes, mais aussi de soumettre des demandes de subvention pour financer des projets associés aux dits récits.

Les informations relatives aux conditions à remplir, à la portée géographique et aux conditions juridiques figurent sur la page Web [Appel à récits européens](#). À l'issue d'un processus de présélection et de sélection confié à un jury européen, 10 récits européens sur le patrimoine seront choisis et leurs auteurs invités à signer un accord de subvention en vue de bénéficier d'un financement.

2) La deuxième initiative vise les enfants et les jeunes dans le cadre de la [Semaine européenne des jeunes acteurs du patrimoine](#). L'Assemblée des JEP a vu dans cette initiative, lancée en Finlande en 2013 et adaptée en tant qu'activité transfrontalière à partir de 2014, une innovation pouvant s'inscrire dans la durée et susceptible d'impliquer les plus jeunes, que ce soit en ligne ou dans leur environnement physique immédiat.

La Semaine européenne des jeunes acteurs du patrimoine poursuit plusieurs objectifs :

- (1) Motiver les enfants et les jeunes et les encourager à observer, étudier, et analyser le patrimoine qui les entoure afin de participer à sa protection et les orienter pour qu'ils nourrissent le sentiment d'appartenir à l'espace commun européen ;
- (2) Recueillir des témoignages et des histoires sur la manière dont les enfants et les jeunes appréhendent la dimension européenne du patrimoine local ;
- (3) Recenser et soutenir les groupes/associations de jeunes intéressés par le patrimoine ;
- (4) Projeter sur le devant de la scène les futurs acteurs du patrimoine et les mettre en relation avec leurs pairs actifs dans d'autres parties de l'Europe.

En 2019, 13 pays en tout participeront à l'initiative, qui cible les enfants âgés de 12 à 18 ans : Estonie, Finlande, France, Géorgie, Islande, Lettonie, Monténégro, Macédoine du Nord, Pologne, Fédération de Russie, Serbie, Espagne et Ukraine. À l'issue d'une présélection au niveau national et d'une sélection par un jury européen, 10 acteurs du patrimoine seront invités à se rendre à Strasbourg et à partager leurs récits les 1-4 décembre 2019.

3) La troisième initiative a trait au financement transfrontalier de manifestations/événements conjoints accessibles aux coordinateurs nationaux des Journées européennes du patrimoine. En 2019, un maximum de cinq projets pilotent bénéficieront d'une aide, y compris la deuxième phase du projet de coopération sur la participation des minorités aux JEP initié dans sept pays d'Europe.

En 2019, le programme comporte six objectifs spécifiques :

Objectif 1 : des manifestations nationales et régionales sont organisées sur un week-end, une semaine ou un mois dans le cadre des Journées européennes du patrimoine. Cinquante États participants sont pleinement engagés dans la célébration et la promotion du patrimoine européen commun.

Objectif 2 : la dimension européenne est développée par le biais de l'appel à récits européens et de la Semaine européenne des jeunes acteurs du patrimoine.

Objectif 3 : le portail des Journées européennes du patrimoine est développé afin de continuer à offrir à tous les Européens une chance égale de donner une visibilité à leur patrimoine spécifique dans le cadre des Journées.

Objectif 4 : « Arts et divertissements » – thème élaboré et adopté en tant que thème paneuropéen pour 2019. Les synergies avec la Convention de Faro, la Stratégie 21, Europa Nostra, le Label du patrimoine européen, le programme des Itinéraires culturels et Europeana sont mises en œuvre.

Objectif 5 : les acteurs nationaux et locaux sont encouragés à créer des partenariats transversaux et transfrontaliers grâce au nouveau mécanisme de financement qui appuie les manifestations conjointes. Création de liens directs entre le local et l'Europe.

Objectif 6 : la visibilité des organisations dans les 50 pays participants est en hausse.

Étapes suivantes

Les thèmes communs adoptés pour les trois années à venir sont :

2019 : « Arts et divertissements : le patrimoine occupe le devant de la scène » ;

2020 : « Patrimoine et éducation » ;

2021 : « Patrimoine inclusif » (« Le patrimoine pour tous »).

Cette année, les coordinateurs nationaux voteront sur les thèmes communs pour les trois années à venir. Les propositions de thèmes sont :

- Patrimoine vivant ;
- Petit patrimoine ;
- Patrimoine culinaire ;
- Patrimoine des réseaux de routes et des échanges ;
- Patrimoine de l'eau ;
- Patrimoine durable.

Le Programme des Journées européennes du patrimoine bénéficie d'un soutien politique accru, à la fois du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne. Il donne suite à l'Année européenne du patrimoine et permet d'illustrer à l'aide d'exemples la mise en œuvre des recommandations et des valeurs promues par le Conseil de l'Europe.

Action requise

Le CDCPP est invité à :

- prendre note des progrès accomplis dans la mise en œuvre des Journées européennes du patrimoine ;
- exprimer son soutien au Programme développé.